

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN  
CANTON DE BEAUMONT DE LOMAGNE  
COMMUNE DE BELBEZE EN LOMAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze du mois d'octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 03/10/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ISSANCHOU, Maire.

Présents : Cécile AUSSARESSE, Claude DULAC, Jean-Luc ISSANCHOU, Andrew LANE, Jean-Claude REGHENAZ, Daniel SCORCIONE,

Absents : Anne-Marie BERARD, Fabienne DEL MARCO, Sébastien VINCENT-PERRET.

Secrétaire de séance : Daniel SCORCIONE.

1°) Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il a reçu le 01/10/2018, un courrier de Maître ESTAUVER Marie Avocate au Barreau de Montauban du cabinet COLEGIS AVOCATS. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'agit d'une déclaration de cession d'un fonds de commerce soumis au droit de préemption, concernant le commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés de Monsieur Christophe LECUYER demeurant 10 Impasse des Coureaux (lieu-dit les Coureaux) à BELBEZE EN LOMAGNE. Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'on doit se prononcer sur ce droit de préemption. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, dit que la commune n'exercera pas ce droit de préemption concernant fonds de commerce de Monsieur Christophe LECUYER.

2°) Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que les collectivités disposent sur leur territoire, d'un système de protection contre l'incendie constitué d'appareils publics tels que notamment des poteaux d'incendie alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable. Monsieur le Maire, rappelle que l'organisation, le fonctionnement et la suffisance du service incendie sur son territoire, relèvent de l'entière appréciation et responsabilité des Collectivités.

Monsieur le Maire, explique à l'assemblée, que la mission qui sera confiée au prestataire, sera d'apporter à la collectivité une assistance technique pour réaliser l'inventaire quantitatif et qualitatif de l'ensemble des poteaux d'incendie situés sur le domaine public de la commune, et la mise à jour annuelle de cet inventaire, ainsi que la vérification annuelle de son bon fonctionnement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que sur notre territoire sont implantés 8 poteaux incendie (PI). Au vu du compte rendu de visite des poteaux incendie effectué par VEOLIA EAU en 2013, il apparaît que trois PI sont hors service (HS). Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût annuel par poteau est de trente-sept euros hors taxes (37 € HT).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec VEOLIA EAU qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et dit que la convention portera sur les poteaux incendie suivants :

- N° 401, lieu-dit GENDRE,
- N° 403, AU VILLAGE,
- N° 404, lieu-dit ARQUIE,
- N° 405, lieu-dit LES ARTIGALETS,
- N° 407, lieu-dit LES COUREAUX,

3°) Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du jumelage avec la commune de FLAYAT (Creuse), nous recevons les 13 et 14 octobre 2018, des élus de cette commune et des membres du Comité de pilotage, et que le 14 à midi le verre de l'amitié sera offert à la population pour une prise de contact avec nos invités.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude DULAC, Premier adjoint qui informe le Conseil Municipal sur le déplacement effectué à FLAYAT les 22 et 23 juillet 2018.

4°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il semble nécessaire de faire installer une climatisation réversible dans l'église. A ce jour deux artisans ont été sollicités et nous ont fait parvenir des devis.

Le premier devis d'un montant de 8136,09 € TTC a été établi par Gérard HERNANDEZ électricien à Beaumont de Lomagne.

Le deuxième devis d'un montant de 6697,85 € TTC a été établi par Monsieur PRUVOST Alexandre, chauffagiste à Montesquieu.

Ce projet qui a reçu un accueil favorable du Conseil Municipal, sera évoqué et inclus ultérieurement dans un projet concernant des travaux à l'église. En effet il a été constaté des infiltrations d'eau au niveau du plafond de l'église situé au-dessus de l'autel, et des travaux seront nécessaires.

5°) Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'à l'occasion du centenaire de la fin de la première guerre mondiale, la plaque commémorative pour Monsieur BOUVILLE Fernand sera inaugurée.

6°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique, prévus Rue Bellevue doivent débiter le 22 ou 23 octobre 2018.

7°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation de la barrière de sécurité qui doit être implantée sur la RD 44 au niveau de l'intersection avec la Route des Artigalets, est programmée pour la fin de l'année en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Le Maire  
Jean-Luc ISSANCHOU

